

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 février 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS CONTENUES
DANS LA LETTRE SIGNÉE PAR LES MINISTRES DU
GOUVERNEMENT ET LEURS PARTISANS—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour demander à la Chambre l'autorisation de présenter une motion à propos d'une affaire urgente. Il est indispensable que le gouvernement donne suite immédiatement aux recommandations que renfermait une lettre datée du 3 février 1982 et signée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) et par le ministre d'État ainsi que par d'autres députés qui demandaient instamment au gouvernement d'instituer sur-le-champ deux nouveaux programmes de création d'emplois dans les principaux secteurs économiques en stimulant la construction domiciliaire et en lançant un programme permettant à l'entreprise privée d'embaucher des jeunes Canadiens.

Je propose donc, appuyé par le député de Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre appuie énergiquement la position prise par les auteurs de la lettre Bégin-Joyal qui renferme le passage suivant: «Monsieur le Premier Ministre, nous vous recommandons instamment d'adopter ces mesures aussitôt que possible, car nous sommes persuadés qu'elles s'imposent dès maintenant.»

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE À L'ÉGARD
DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le Nouveau parti démocratique soit réprimandé pour avoir à nouveau sauvé le gouvernement libéral, notamment pour le vilain spectacle que nous a donné le chef néo-démocrate en consultant les libéraux derrière les rideaux avant de sauver leur peau et que tous les Canadiens victimes des agissements du gouvernement sachent hors de tout doute que le NPD a sauvé le budget et les libéraux. Que les Canadiens se tiennent sur leurs gardes!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE REPORT DE LA JOURNÉE D'OPPOSITION—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, hier, jour qui restera à jamais entaché d'infamie, le parti à ma gauche et le gouvernement libéral ont été les complices d'une action répréhensible qui a privé mon parti de son droit à une journée d'opposition.

M. Waddell: C'était notre journée d'opposition!

M. Fretz: En outre, par suite de ce geste ignoble, le député de Kitchener (M. Lang) et huit de ses collègues libéraux n'ont pas pu intervenir sur la motion que nous avions proposée, et qui exigeait la création immédiate de programmes d'emploi pour les jeunes Canadiens et la relance de l'industrie du logement, projet appuyé par d'autres députés et ministres libéraux.

Compte tenu de la dénégation de ces droits, je propose, avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre blâme le président du Conseil privé pour le déplorable manque de courage dont il a fait preuve en n'accordant pas le jour d'aujourd'hui comme jour d'opposition au parti progressiste conservateur, et cela, au mépris flagrant du Règlement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.